

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

**DELIBERATION N°CP2026-  
04/4/13  
DOSSIER N°7452**

MANIFESTATIONS SPORTIVES - SUBVENTIONS 2026

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER  
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance  
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : MANIFESTATIONS SPORTIVES - SUBVENTIONS 2026**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de  
compétence à la Commission Permanente ;  
VU le budget de l'exercice ;  
VU le rapport CP2026-04/4/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'attribuer le montant des subventions aux organismes suivants :

- **22 867 €** au Comité Régional de Nouvelle Aquitaine de Cyclisme (fonctionnement du pôle espoir Guéret couvrant l'année scolaire 2025/2026), imputée sur le chapitre 65 article 65748, fonction 326 ;

- **4 000 €** au Comité départemental UFOLEP de la Creuse (troisième édition du « Festi Rando Creuse », le 18 avril 2026 à Boussac-Bourg, co-organisée avec le Conseil départemental), imputée sur le Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326 ;

- **4 000 €** à l'association sportive et culturelle de la Croisière (quatrième édition des Foulées du Rail le 7 juin 2026 co-organisée avec le Conseil départemental), imputée sur le chapitre 65, article 65748, fonction 326 ;

- **6 000 €** maximum à l'association Creuse Tourisme, conventionnement 2025-2027, (plan marketing, année 2026, du Comité d'itinéraire Véloroute V87 « La Vagabonde »), imputée sur le chapitre 65, article 65748, fonction 326 ;

- **1 500 €** en faveur de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, conventionnement 2024-2026, pour le fonctionnement du Comité d'itinéraire de la véloroute V49 "la cyclo bohème", imputée sur le Chapitre 65 Article 657348 Fonction 326;

- **1 500 €** au Comité Départemental du Tourisme des Charentes conventionnement 2023-2026, pour le fonctionnement du Comité d'itinéraire de la véloroute V93 "La Vélidéale", imputée sur le Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326;

- **200 €** à l'association Inter-Parcs du Massif Central (IPAMAC), conventionnement 2024-2026, afin de participer en 2026 au "laboratoire des itinérances" imputée sur le chapitre 65 article 65748 fonction 326 ;

- décide d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, dont les conventions relatives au versement des subventions au Comité Régional de Nouvelle Aquitaine de Cyclisme, au Comité départemental UFOLEP de la Creuse et à l'Association Sportive et Culturelle de la Croisière sont jointes à la présente délibération.

Pour l'ensemble des décisions.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**